

AVIS PUBLIC

ENTRÉES EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 11 mars 2024, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

AO-676 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à effectuer la mise à jour globale du règlement et à réviser la concordance entre la signalisation existante sur rue dans l'arrondissement et le Règlement sur la circulation et au stationnement (1171).

AO-677 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)* ». L'objet de ce règlement vise à prohiber le stationnement de véhicules sur le domaine privé à un endroit non prévu à cette fin ainsi qu'à identifier comme une nuisance les contenants ouverts, non étanches et non entreposés aux endroits prévus à cet effet.

AO-678 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet du règlement vise à prohiber le stationnement de véhicules sur le domaine privé à un endroit non prévu à cette fin et le long d'un véhicule stationné.

AO-679 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet du règlement vise la suppression de trois espaces régis par parcomètres mixtes se retrouvant en conflit avec une zone de débarcadère sur l'avenue Outremont au sud de l'avenue Bernard et la modification de l'horaire d'un espace régi par parcomètre mixte afin de permettre le stationnement des motos sur l'avenue Champagneur au sud de l'avenue Bernard.

AO-681 intitulé : « *Règlement modifiant sur les tarifs (Exercice financier 2025) AO-664* ». L'objet de ce règlement vise à ajouter une disposition visant les tarifs des non-résidents ainsi qu'à modifier et à retirer certains tarifs apparaissant au Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025).

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8h 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h à 13h.

Montréal, ce 14 mars 2025

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Article 337 de la Loi sur les Cités et villes, R.L.R.Q. chapitre C-19)

La présente est pour certifier que l'avis public ci-joint, relatif à l'entrée en vigueur des règlements **AO-676, AO-677, AO-678, AO-679 et AO-681**, ont été publiés sur le site internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Outremont dans la section réservée aux avis publics le 14 mars 2025. Il a été affiché à la mairie d'arrondissement le même jour.

Émis le 14 mars 2025

Me Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement